



14ème législature

Question N° : 103650	De Mme Dominique Chauvel (Non inscrit - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Ville, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Sports
Rubrique >sports	Tête d'analyse >arts martiaux	Analyse > karaté. fédération nationale. fonctionnement.
Question publiée au JO le : 28/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Dominique Chauvel attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur le rapport déposé par les inspecteurs de la jeunesse et des sports concernant la Fédération française de karaté (FFKDA). Elle souhaite en effet rappeler que le 15 octobre 2016 a été relayé par les médias le lancement d'une inspection extraordinaire par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports sur la Fédération de karaté. Cet événement survenait à la suite de signalements sur des présumés abus de pouvoir et malversations au sein de la FFKDA. Depuis cette annonce, le rapport n'a pas été rendu public alors qu'il avait été annoncé qu'il serait révélé à la mi-décembre 2016. Les professionnels du milieu des arts martiaux et les adhérents de la FFKDA s'inquiètent de ce manque d'information et des risques pour la Fédération de subir une perte de confiance des adhérents liée aux questions que pose sa gestion. Elle souhaite donc connaître ses intentions relatives à la publication du rapport pour que la lumière soit faite sur le fonctionnement de la Fédération française qui perçoit des subventions de la part de l'État et qui est redevable d'un service réel auprès de ses adhérents.